



Critérium Fédéral Départemental Règlement

ATTENTION : Les modifications pour la saison 2026-2027 sont écrites en bleu

Abandon (règlements sportifs fédéraux Titre III – Chap. 1 – 109) :

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer, et marque les points en fonction de la place obtenue.

Retard (règlements sportifs fédéraux Titre III – Chap. 1 – 110) :

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Forfaits (règlements sportifs fédéraux Titre III – Chap. 1 – 113) :

- a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de cette division pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré.
- b) Pour un 1^{er} forfait, excusé et justifié entrant dans *la liste des absences à justifier suivante : voyage scolaire, Service National Universel, décès (parents, enfants, fratrie), hospitalisation, sélection ou stage de sélection nationale de la DTN ou des fédérations affinitaires ou associées*, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division.
Pour un 1^{er} forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison.
Pour un 2^{ème} forfait, si le 1^{er} forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.
- c) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.
- d) Tout joueur exclu au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

Dispositions prises au niveau départemental (Oise)

- ✚ Les demandes d'excuses concernant les absences doivent être adressées exclusivement :
 - Par courriel : julien.lapersonne@comiteoisett.fr
 - Ou par SMS : 06 70 86 96 56
- ✚ Les demandes d'excuses (EX) doivent être reçues dès votre connaissance et au plus tard :
 - Jusqu'au jeudi 14h30 précédent le week-end de compétition sans pénalité financière,
 - Jusqu'au mardi 20h00 suivant le week-end de compétition avec pénalité financière de 20 €.*Si la demande entre dans la liste des absences à justifier précédemment citée, alors, sur présentation d'un justificatif, l'amende pourra être annulée.*
- ✚ Toute absence non excusée ou ayant fait l'objet d'une demande d'excuse hors délais (après mardi 20h00) sera sanctionnée par une amende de 20 € et une exclusion de la compétition (WO).
- ✚ Aucune demande d'excuse ne peut être prise en compte par le Juge-Arbitre le jour de la compétition.

Inscriptions (règlements sportifs fédéraux : Titre III – Chap. 1 – 101) :

Les inscriptions se font pour l'ensemble des tours, tout en permettant de s'inscrire pour chaque tour. Les joueurs qui s'engagent après la date limite fixée pour le 1^{er} tour sont incorporés en fonction de leur dernier classement officiel, selon les décisions de la commission sportive de l'échelon compétent.

Placement des joueurs (règlements sportifs fédéraux : Titre III – Chap. 3 – 302) :

Dans tous les cas, le placement des joueurs doit respecter l'article I.302 des règles applicables à toutes les compétitions.

Pour le 1^{er} tour, les joueurs sont placés à partir du dernier classement officiel diffusé.

Pour les autres tours, la commission sportive choisit de placer les joueurs selon les résultats du tour précédent (places) ; si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Dispositions prises au niveau départemental (Oise)

Toutes les catégories jeunes (Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins) se jouent le samedi après-midi à partir de 14h00. Les adultes (Seniors/Vétérans) jouent le dimanche matin à partir de 9h00.

Le Comité de l'Oise a adopté la formule basée sur des tableaux de 24 joueurs.

Si le nombre de joueurs dans une division est inférieur à 24, la formule sera adaptée.

Si le nombre de joueurs est important, des divisions pourront être scindées en 2 groupes A et B.

Ce choix tiendra compte des capacités d'accueil des clubs organisateurs.

Tableau de 24 joueurs – Seniors/Vétérans, juniors, cadets, minimes et benjamins

Les joueurs sont répartis en 8 poules de 3. Chaque joueur dispute donc 2 parties.

A l'issue des poules, les joueurs intègrent le tableau final en fonction de la place obtenue :

Les 1^{ers} sont directement qualifiés en 1/8 de finale.

Les 2^{èmes} et 3^{èmes} disputent un barrage. Les vainqueurs jouent ensuite les places 1 à 16 en compagnie des 1^{ers} de poules et les perdants les places 17 à 24.

Toutes les places sont jouées dans le tableau.

Tableau de 16 joueurs

Les joueurs sont répartis en 4 poules de 4. Chaque joueur dispute donc 3 parties.

A l'issue des poules, des barrages sont disputés entre les 2^{èmes} et 3^{èmes} de poules.

Les vainqueurs de ces barrages disputent, en compagnie des 1^{ers} de poule, un tableau final pour les places 1 à 8.

Les perdants des barrages disputent, en compagnie des 4^{èmes} de poule, un tableau pour les places 9 à 16.

Toutes les places sont jouées dans le tableau.

Tableau de 12 joueurs

Les joueurs sont répartis en 2 poules de 6. Chaque joueur dispute donc 5 parties.

A l'issue des poules, le 1^{er} de la poule A affronte le 1^{er} de la poule B pour les places 1 et 2, le 2^{ème} de la poule A affronte le 2^{ème} de la poule B pour les places 3 et 4 et ainsi de suite.

Si le tableau de 12 est incomplet, il pourra être décidé en sortie de poules de faire jouer en plus une demi-finale avec les deux premiers des poules A et B : Le 1^{er} de la poule A affrontera le 2^{ème} de la poule B et le 2^{ème} de la poule A affrontera le 1^{er} de la poule B. S'en suivra une finale et un match de classement pour les places 3 et 4.

7 joueurs ou moins

Tous les joueurs se rencontrent dans une poule unique.

Montées :

Seuls les joueurs terminant premiers dans leur catégorie d'âge (D1) sont assurés d'accéder au niveau régional. Pour toutes les autres divisions (D2, D3, D4, ...), un nombre minimal de montées est fixé par type de tableau :

- 24 joueurs : 4 montées
- 16 joueurs : 3 montées
- 12 joueurs : 2 montées
- 7 joueurs ou moins : 1 montée

Si des divisions ont été scindées en 2 groupes A et B, le nombre de montées sera réparti sur ces 2 groupes.

Un joueur ayant terminé premier dans la catégorie Seniors/Vétérans (D1) a la possibilité de refuser son accession au niveau régional au profit de son maintien en D1. Dans ce cas, il devra en avertir, dans un délai d'une semaine suivant le week-end du tour joué, la commission sportive départementale, qui pourra alors éventuellement proposer la montée au joueur ayant terminé deuxième dans cette même catégorie.

Pour les catégories jeunes, un joueur ayant terminé premier dans sa catégorie d'âge (D1) a la possibilité de refuser l'accession au niveau régional dans sa catégorie d'âge au profit de l'accession à la catégorie d'âge supérieure du niveau départemental. Dans ce cas, il devra en avertir, dans un délai d'une semaine suivant le week-end du tour joué, la commission sportive départementale, qui jouera alors le rôle de conseil quant à ce choix.

Descentes :

Pour toutes les divisions, le dernier joueur classé ainsi que les joueurs excusés descendent dans la division inférieure si celle-ci existe. Des descentes supplémentaires sont possibles en fonction du nombre de montées du niveau inférieur et de celui des descentes du niveau supérieur.

Participation des féminines :

Par défaut, les féminines sont inscrites au niveau régional. Si elles ne souhaitent pas participer à ce niveau, elles doivent le signaler lors de leur inscription en envoyant un message au secrétariat de la Ligue (contact@liguehdfth.fr), copie au responsable départemental (julien.lapersonne@comiteoisett.fr). Elles participeront à l'échelon départemental avec les garçons de leur catégorie.

Dans les deux cas, l'inscription s'effectue par SPID, Espace « Mon Club » (<https://monclub.ffth.com>).

Ainsi, toutes les féminines licenciées dans l'Oise, sans limite de points, peuvent choisir de participer pour la saison entière :

- soit dans le CF classique féminin, dans le tableau régional de leur catégorie avec une accession possible en N2 puis N1.

Le premier échelon reste le niveau départemental, mais le nombre de joueuses inscrites étant souvent inférieur au nombre de qualifiées pour le niveau régional, l'accession peut alors être automatique.

- soit dans le CF départemental masculin, et dans ce cas il n'y a pas d'accession au niveau régional.

Si une féminine termine 1^{ère} dans la première division de sa catégorie, elle peut accéder à la catégorie supérieure, si celle-ci existe au niveau départemental :

- En poussins, benjamins, minimes et cadets, elle accède à la D1 de la catégorie immédiatement supérieure,
- En juniors, elle accède à la division des seniors la plus élevée dont la moyenne du nombre de points des participants est inférieure au nombre de points de sa licence,
- En seniors, elle accède à la division supérieure (au maximum la D1) si celle-ci existe.

Toutes les divisions départementales masculines seront donc mixtes, les montées et descentes se faisant selon le règlement en cours.

Afin de garantir la qualité de la compétition et d'en optimiser le déroulement, le Comité pourra procéder à des adaptations du règlement.